tuer Attila et de se poignarder ensuite. Elphége, qui croit Mérovée mort, veut se tuer aussi; mais Mérovée avait réussi à s'échapper du camp, et c'est lui qui décide la victoire; il rencontre Attila sur le champ de bataille et veut se mesurer avec lui; Geneviève accourt au milieu d'eux. A sa voix, Attila frémit et disparaît : il est vaincu. Marcomir cherche et trouve la mort en combattant, mais avant d'expirer il se réconcilie avec son frère. Geneviève termine la pièce en prédisant dès lors les destinées de l'empire naissant.

Il y a, dans cette tragédie, bien des invraisemblances, et la fiction y est mêlée à l'histoire au point de la défigurer. L'invention la plus maladroite est cette conjuration de l'ambassadeur de Byzance, que rien ne motive et qui se lie si mal avec le reste. Elle est historique cependant; mais elle a eu lieu à une autre époque, sous un autre empereur, et en la transportant à Châlons, en même temps que sainte Geneviève, l'auteur l'a dénaturée complétement. Les vers sont élégants, mais généralement faibles; leur faiblesse éclate surtout dans les passages où le poëte veut lutter avec Corneille.

Attila repoussé par saint Léon, fresque de Raphaël au Vatican, dans la première chambre du conclave. Au centre de cette composition, qui a 24 pieds de largeur, sur 12 de hauteur, s'avance à cheval Attila, suivi de ses hordes tumultueuses qui remplissent la droite du tableau, dont le premier plan est occupé par deux cavaliers allant au galop. Le sauvage chef des Huns, la tête rejetée en arrière, regarde d'un œil farouche saint Léon qui arrive en face de lui, monté sur une mule et accompagné de divers personnages dont deux portent des chapeaux de cardinal. Le pape avance la main, comme pour arrêter d'un geste celui qu'on appelle le Fléau de Dieu. Sa figure a un grand caractère de calme, qui contraste heureusement avec l'expression farouche de celle d'Attila. On sent qu'il va parler et qu'il va recourir à la persuasion. Dans le haut de la fresque, Raphaël a représenté les apôtres Pierre et Paul, qui accourent l'épée à la main et qui paraissent, en accordant au pape leur appui, faire entendre à Attila qu'il doit renoncer à ses prétentions sur Rome s'il ne veut s'exposer au courroux du ciel. Dans le lointain, on aperçoit le Colisée et la colonne Trajane. Le contraste des deux groupes principaux qui remplissent la fresque est saisissant. Cette œuvre est singulièrement remarquable par l'expression des têtes, par la science de la composition et par la pureté du dessin.

ATTINIACUM, nom latin d'ATTIGNY.

* **ATTIQUE** s. m. — **Encycl.** Archit. On donne le nom d'*attique* à un étage peu élevé qui couronne la partie supérieure d'un édifice et qui sert à dissimuler le toit. Il doit son nom à ce qu'il est imité des bâtiments d'Athènes. On l'emploie souvent sans décoration, comme cela a lieu dans les palais d'Italie, à la Bourse de Paris, aux portes Saint-Denis et Saint-Martin. L'*attique* de l'arc de triomphe de l'Etoile comprend douze pilastres ornés d'épées et de palmettes entremêlées de boucliers, sur lesquels sont gravés les noms des principales victoires de l'Empire, et il est surmonté d'une corniche à denticules. Ordinairement les *attiques* des arcs de triomphe, des tombeaux, des fontaines reçoivent des inscriptions. « L'*attique*, dit Millin, ne fait, en général, aucun bon effet dans les édifices. Traité en grand, il le dispute aux autres étages; réduit à de moindres proportions, il ne présente qu'un hors-d'œuvre, sans accord avec la masse générale, et il choque l'œil par le peu de saillie qu'on peut alors donner à l'entablement. C'est pourquoi la meilleure manière d'employer l'*attique* comme étage est celle pratiquée en Italie, c'est-à-dire de le mettre toujours en retraite du grand entablement qui termine l'édifice. Mais lorsqu'il entre dans la décoration du monument et qu'il en partage l'aspect, comme à l'église de Saint-Pierre de Rome et au Louvre, il n'est pas aisé de lui assigner des formes déterminées. Les croisées qu'on ménage dans l'*attique* doivent être carrées ou presque carrées, comme celles du palais National. » Leur largeur doit être à leur hauteur à peu près dans le rapport de 4 à 5. Les balustrades qui parfois couronnent cet étage, se ressentant toujours de sa proportion raccourcie, ont un cinquième de moins en hauteur que celles qui terminent un ordre régulier.

On distingue plusieurs sortes d'*attiques*. L'*attique* circulaire est fait en forme de piédestal circulaire. Il sert à exhausser les coupoles, les dômes, les lanternes et est fréquemment percé de petites croisées. Tel est celui du dôme des Invalides à Paris. L'*attique* continu couronne un édifice sur toutes ses faces. L'hôtel des Invalides en fournit un spécimen. L'*attique* interposé est un petit étage ménagé entre deux grands et qui est assez fréquemment décoré de pilastres. La grande galerie du Louvre possède un *attique* interposé. L'*attique* de comble est une construction qui sert de garde-fou ou qui a pour objet de cacher une partie d'un comble. Tantôt cet *attique* est percé de croisées et couronné de balustrades; tantôt il est décoré de croisées peintes qui correspondent à celles de l'étage inférieur; tantôt enfin il est décoré de tables destinées à recevoir des inscriptions ou des bas-reliefs. L'*attique* de cheminée est un revêtement de marbre ou de bois, qui repose sur la tablette de la cheminée et qui s'élève à la moitié de la hauteur du manteau. On en trouve dans les palais de Versailles, de Fontainebleau, etc. Depuis qu'on orne les cheminées de glaces, on a abandonné ce genre d'*attique*.

On a quelquefois distingué l'*attique*, considéré simplement comme étage supérieur, de l'ordre *attique*, c'est-à-dire du système de colonnes qui le décore. Cet ordre, d'ailleurs, n'a pas de caractère bien déterminé, et l'architecte reste libre de se laisser guider par ses inspirations personnelles. D'après les uns, il doit avoir la moitié, d'après d'autres les deux tiers de l'ordre qui le soutient. Son chapiteau tient à la fois de l'ordre dorique et de l'ordre corinthien. Il ne doit jamais être employé en colonnes, son peu d'élévation ne comportant pas ce genre d'ornement. On ne le voit chez les anciens employé qu'en pilastres, et très-souvent il est appliqué aux massifs qui servent de couronnement aux arcs de triomphe. En thèse générale, l'ordonnance de l'ordre *attique* doit être réglée par le goût de l'architecte et être mise en harmonie avec le caractère général du monument qui le reçoit. Lorsque des colonnes ornent l'édifice qu'on veut couronner d'un ordre *attique*, on doit reculer celui-ci à plomb des pilastres de dessous et placer des figures sur l'axe des colonnes.

* **ATTITUDE** s. f. — **Encycl.** Physiol. et pathol. Les principales *attitudes* chez l'homme sont : la station verticale, puis celles de l'homme qui se tient assis, qui s'accroupit, qui se met à genoux ou qui se tient couché. On trouvera la première de ces *attitudes* décrite au mot STATION, tome XIV, page 1064; nous allons dire quelques mots des autres. L'homme s'assied pendant la veille quand il est fatigué ou quand le genre de travail auquel il s'applique lui permet de choisir cette *attitude* comme moins fatigante que toute autre. Alors la tête et le tronc se trouvent à peu près dans les mêmes conditions que si l'on se tenait debout; mais les jambes et les cuisses ne fatiguent pas et l'équilibre est plus facile, parce que le centre de gravité se trouve moins élevé et la base de sustentation plus étendue. L'homme est le seul animal qu'on voie s'accroupir, et c'est encore là une *attitude* de repos, parce qu'elle se maintient pour ainsi dire d'elle-même sans qu'il y ait à faire le moindre effort, si ce n'est celui qui est nécessaire pour tenir la tête en équilibre. L'*attitude* de l'homme à genoux est très-fatigante et ne peut se prolonger que par un redoublement d'efforts des muscles extenseurs du rachis. Aussi voit-on les gens d'église et les dévots s'appuyer sur un prie-Dieu, tandis que les écoliers condamnés à se tenir ainsi par punition s'acculent sur leurs talons. L'homme se couche enfin pour jouir d'un repos complet et pour se livrer au sommeil; cette position a été étudiée d'une manière spéciale au mot DÉCUBITUS, tome VI.

Les qualités morales de l'homme se manifestent assez clairement dans ses *attitudes*. Le suffisant porte la tête haute, se dresse sur toutes ses articulations, croyant sottement rehausser son mérite en élevant le plus qu'il peut sa taille. Le courageux est ferme dans sa pose, mais tous ses mouvements sont naturels et sans prétention. L'audacieux se tient roide et semble défier tout le monde. Le timide se replie sur lui-même; il a quelque chose de contraint dans tous ses gestes comme dans ses regards. L'homme franc se présente constamment en face, la tête fixe et droite; l'hypocrite, au contraire, baisse la tête et ne regarde que de côté.

Quand les *attitudes* se prolongent ou deviennent habituelles, elles ont sur la santé des influences très-marquées. « La position verticale ou station fatigue promptement; elle peut devenir une cause de congestion sanguine, de gonflement, quelquefois de picotements insupportables aux pieds, de varices aux membres inférieurs et d'ulcères que l'on ne peut souvent guérir que par la situation horizontale et surtout par l'élévation des jambes au-dessus du niveau du lit. Cette même *attitude* favorise, par l'action de la pesanteur des solides, la déviation des membres et de la colonne vertébrale chez les enfants et les rachitiques. Elle augmente encore l'inflammation et la douleur dans toutes les parties qu'elle rend déclives, favorise les syncopes, surtout après une abondante saignée; aussi rien de mieux, pour remédier à ce dernier accident, que de coucher les défaillants la tête basse. Quoique les *attitudes* assis et couché soient des positions de repos, elles fatiguent, à la longue, la peau qui porte sur le lit et sur le siége se trouvant ainsi comprimée. Elles l'irritent, surtout dans l'*attitude* assis, par la chaleur qu'elles y entretiennent, si les siéges sont chauds, et par les démangeaisons, les vésicules et même les pustules qu'elles finissent par occasionner; l'*attitude* assis détermine encore des hémorroïdes et prédispose, en outre, à quelques maladies de l'anus. Chez les femmes, elle n'est peut-être pas tout à fait étrangère à la production des fleurs blanches. L'*attitude* du coucher trop prolongée n'est pas non plus sans inconvénients; le sang, en effet, cesse d'avoir, comme dans la station verticale, de la tendance à se porter, par son propre poids, aux extrémités inférieures du corps; le cœur l'envoie, au contraire, au cerveau par de nombreuses artères avec une force qui ne se trouves plu contre-balancée. Aussi les vieillards qui restent trop longtemps au lit sont-ils prédisposés aux attaques d'apoplexie. Le corps, en outre, qui demeure constamment inactif s'affaiblit par le défaut d'exercice; cette faiblesse se remarque non-seulement chez les convalescents, mais encore chez les personnes bien portantes du reste, mais qu'un accident, une fracture d'os, par exemple, a retenues longtemps au lit. L'*attitude* à genoux, par le renversement du corps en arrière, produit la dilatation des parois abdominales, expose aux déplacements herniaires par les efforts des viscères sur les ouvertures naturelles de cette cavité. C'est à cette influence du moins que l'on a cru pouvoir attribuer le grand nombre de hernies observées jadis dans les couvents. Le prie-Dieu rend cette *attitude* beaucoup plus supportable et moins dangereuse.

» L'état de souffrance des sujets imprime à leurs *attitudes* des modifications qui peuvent servir au médecin de symptômes. Dans l'abattement causé par les fièvres graves, par les inflammations du tube digestif, les malades restent constamment couchés sur le dos, les membres étendus, parce que cette position est celle qui exige le moins d'action musculaire. Si de plus l'affaiblissement est extrême, les organes ne peuvent même résister à la tendance de leur poids résultant de l'élévation plus grande du lit vers la tête, et le malade glisse continuellement du côté des pieds. C'est donc un signe avantageux, dans les affections aiguës, de voir le sujet supporter toutes les *attitudes*, tandis au contraire que l'immobilité complète, sans perte de connaissance, est du plus mauvais augure. Un changement continuel dans la position du corps est l'indice certain d'un malaise général, comme on le voit dans la chaleur de la fièvre. L'envie continuelle de sortir du lit ou de s'asseoir est encore un signe des plus funestes et la marque d'un grand trouble dans le système sensitif. Il en est de même de l'inflexion de tout le corps se courbant de la tête aux pieds, à moins qu'elle ne soit le résultat d'une vive douleur ou ne se lie à quelque état particulier de l'intellect. L'aliénation mentale donne lieu aux *attitudes* les plus variées, selon les caractères des désordres de l'intelligence qui la constituent, et toutes ont un grand degré de ressemblance avec celles qui peignent les passions et les sentiments de l'âme, parce qu'elles résultent en effet des sentiments divers qui animent les fous. Plusieurs maladies du système nerveux ont pour signe caractéristique les *attitudes* qu'elles déterminent; telles sont, par exemple, la chorée, les convulsions, l'hystérie, l'épilepsie, la catalepsie. Les lésions du système osseux et des articulations, notamment les fractures et les luxations, impriment encore aux *attitudes* des caractères qui servent de diagnostic dans ces affections. Dans les efforts respiratoires excessifs des personnes affectées d'angine de poitrine, dans l'asthme convulsif, etc., l'*attitude* assis est la seule possible; la tête, les épaules, le haut du tronc sont jetés en arrière; les mains fortement arc-boutées soulèvent le corps et fournissent ainsi un point d'appui aux muscles thoraciques. » (Lepecq de La Clôture.)

ATTIUM, ville et promontoire ancien de l'île de Corse.

ATTWEL (Hugues), acteur anglais, mort en 1621. Bien que contemporain de Shakspeare, il ne semble pas qu'il ait joué dans les pièces du grand poëte. Il parut dans l'*Epicœne* de Ben Johnson, en 1609, et fut un des acteurs favoris de la cour.

ATYADES, nom patronymique des princes de la première dynastie du royaume de Lydie, descendants d'Atys, ancien roi de cette contrée. Ils régnèrent de 1579 à 1290 av. J.-C.

ATYMNIUS, fils d'Emathion et de la nymphe Pedasis. ‖ Fils d'Amisodare, roi de Lycie, et père de Maris. Il fut tué par Antiloque devant Troie. ‖ Fils de Jupiter et de Cassiopée.

ATZYZ, souverain du Kharism (Perse), mort en 1155. Il fit la guerre aux peuples qui habitaient les bords de la mer Caspienne et fit plusieurs conquêtes pendant les vingt-neuf ans que dura son règne. Aux talents pour la guerre il joignit le goût des sciences et des lettres.

* **AUBAGNE**, l'ancienne *Albania*, ville de France (Bouches-du-Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. de Marseille, dans un bas-fond, près du confluent de l'Huveaune et du Merlançon; pop. aggl., 4,903 hab. — pop. tot., 7,658 hab. Commerce considérable de gros draps, poterie commune, légumes et fruits.

* **AUBAINE** s. f. — Le droit d'*aubaine* a été exposé et discuté au mot DROIT, tome VI du *Grand Dictionnaire*, page 1272.

* **AUBAN (SAINT-)**, village de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. de Grasse; pop. aggl., 191 hab. — pop. tot., 573 hab. Au moyen âge, ce village formait une petite république administrée par trois consuls.

AUBARET (Louis-Gabriel-Galdéric), marin et orientaliste français, né à Montpellier en 1825. Admis à l'Ecole navale en 1841, il fut nommé aspirant en 1843, enseigne en 1847 et lieutenant de vaisseau en 1854. Pendant ses campagnes maritimes, M. Aubaret apprit plusieurs idiomes de l'Orient. Lors de la guerre de Crimée, il servit d'interprète aux amiraux pour la langue turque. Il fit ensuite la guerre de Chine, pendant laquelle il commanda avec distinction un aviso, reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur en 1861 et fut promu capitaine de frégate au mois de juillet de l'année suivante. Envoyé en Indo-Chine, il reçut la mission de gérer le consulat de Bangkok. Ayant pris sa retraite comme capitaine de frégate en 1866, il entra définitivement dans la carrière des consulats, fut nommé consul de 1re classe et fut appelé, en 1867, à occuper le poste de Scutari. M. Aubaret a publié quelques ouvrages estimés : *Histoire et description de la basse Cochinchine* (Paris, 1864, in-8°), traduit du chinois; *Code annamite, lois et règlements du royaume d'Annam* (1865, 2 vol. in-8°), également traduit du chinois; *Grammaire annamite*, avec un *Vocabulaire français-annamite et annamite-français* (1867, in-8°).

* **AUBE** (DÉPARTEMENT DE L'), division administrative de la region N.-E. de la France, formée de la basse Champagne, d'une partie du Vallage, de quelques enclaves du duché de Bourgogne et de plusieurs démembrements de l'ancienne généralité de Paris; il tire son nom de la rivière d'Aube, qui le traverse du S.-E. au N.-O., et a pour limites, au N., le département de la Marne; à l'E., celui de la Haute-Marne; au S.-E., celui de la Côte-d'Or; au S. et au S.-O., celui de l'Yonne; au N.-O., celui de Seine-et-Marne. Sa plus grande longueur est de 112 kilom. et sa plus grande largeur de 72 kilom. Superficie, 609,139 hect., dont 403,918 en terres labourables, 39,029 en prairies naturelles, 22,912 en vignes, 3,223 en cultures arborescentes, 12,937 en pâturages, landes et bruyères; 118,118 en bois, forêts, étangs, chemins, cours d'eau et terres incultes.

Le département est divisé en 5 arrondissements, comprenant 26 cantons et 446 communes. Le chef-lieu de préfecture est Troyes; les ch.-l. de sous-préfecture sont : Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine et Nogent-sur-Seine; 255,687 hab. La loi constitutionnelle lui attribue 2 sénateurs et 5 députés. Il fait partie de la 6e région militaire, de la 3e inspection des ponts et chaussées, de la 8e conservation des forêts, dont Troyes est le chef-lieu, et de l'arrond. minéralogique du N.-E., dont Troyes est également le chef-lieu; il ressortit à la cour d'appel de Paris et à l'académie de Dijon; le diocèse de Troyes est suffragant de l'archevêché de Sens.

Le département de l'Aube présente, comme aspect général, une surface plate et unie dans toute son étendue; on n'y rencontre aucune montagne proprement dite, mais seulement, au bord des rives des cours d'eau, des coteaux ou revers d'une élévation médiocre; les points culminants ne dépassent pas 400 mètres au-dessus du niveau de la mer; ce sont les hauteurs de Viviers, canton d'Essoyes (350 mèt.); Bar-sur-Aube (349 mèt.); Bagneux (308 mèt.); La Perrière (295 mèt.); les hauteurs de Villery (395 mèt.), etc. Le sol est crayeux, calcaire et argileux dans les vallées de l'Aube et de la Seine, jurassique à l'E. du département.

Tous les cours d'eau du département de l'Aube sont tributaires de la Seine, soit comme affluents directs, soit comme sous-affluents. La Seine le traverse du S.-E. au N.-E., sur une longueur de 90 kilom.; elle entre à Mussy, arrose Gyé, Bar-sur-Seine, se subdivise en bras nombreux qui sillonnent une vaste plaine transformée en marécages, puis passe à Troyes, à Méry-sur-Seine, où elle devient navigable, à Romilly et à Nogent-sur-Seine, au-dessous duquel elle pénètre dans le département de Seine-et-Marne; elle reçoit la Laignes, l'Ource, l'Arce, la Sarce, l'Hozain, grossi de la Magne, et la Melda. L'Aube entre dans le département un peu au-dessous de Clairvaux, arrose Bar-sur-Seine, Dieuville, Arcis-sur-Aube, Plancy et se jette dans un des bras de la Seine, après avoir pénétré dans le département de la Marne. Ses affluents, dans le département de l'Aube, sont : l'Aujon, la Voire, l'Auzon, la Bresse, le Meldanson, le Puis, la Lestrelle, l'Ardusson, l'Orvin. Deux autres petites rivières, l'Armance et la Vannes, sont des affluents de l'Yonne.

Le territoire du département de l'Aube est inégalement fertile. Dans les régions N. et N.-O. s'étendent de vastes plaines à fond de craie, recouvertes à peine d'une mince couche de terre végétale, où l'on ne récolte que de l'avoine, du sarrasin et du seigle, parfois en si minime quantité qu'ils ne payent pas les frais de culture. Cette région a reçu le nom de Champagne pouilleuse, à cause de sa nudité ou de la misère de ses habitants; les villages sont pauvres, les campagnes dépouillées d'arbres; cependant, depuis quelques années, on y a pratiqué, comme dans les Landes, des semis de pins qui ont réussi et qui, s'ils se propagent, donneront du prix à des terrains restés jusque-là presque sans valeur. La région du N.-E., où le sol est profond et argileux, est, au contraire, d'une grande fertilité; mais la terre est si forte qu'elle est difficile à labourer. Cette région produit abondamment toutes les espèces de céréales, des fruits, des légumes, de la navette, du foin; les bois y offrent une végétation luxuriante et fournissent tant à la consommation intérieure qu'à l'approvisionnement de Paris. Les riches vallées de l'E., dont le sol est rocailleux, conviennent admirablement à la culture de la vigne, qui s'y est largement développée. Les meilleurs crus du département sont ceux de Bar-sur-Aube, de Bouilly, des Riceys, de Laines-aux-Bois et de Javernant. Après les céréales et la vigne, viennent par ordre d'importance les cultures de légumes et de plantes potagères; les navets de Montagneux sont réputés les plus succulents de France; l'ail et l'échalote sont cultivés en grand sur le territoire de Saint-André, près de Troyes; les prairies naturelles des vallées de la Seine, de l'Aube, de l'Armance, de la Voire, de l'Aujon et de la Barse produisent des foins excellents.

L'espèce des bêtes à laines et celle des chevaux se sont merveilleusement améliorées; les bêtes à cornes, réduites aux plus maigres pâturages, sont de médiocre qualité. Le département ne possédait autrefois que des chevaux de labour; il en élève aujourd'hui qui sont propres au service de la remonte. Les moutons, croisés avec les mérinos et les races anglaises, fournissent de belles laines; on élève aussi beaucoup de porcs, insuffisamment cependant eu égard à la consommation de la charcuterie de Troyes, qui est renommée et dont les produits sont expédiés dans toute la France. Dans les vallées de la Voire et de la Barse, on se livre à la production des oies, qui sont expédiées maigres en Beauce, après la moisson, pour s'y engraisser. La partie N. et E. du département est couverte de belles forêts qui fournissent d'excellent bois pour la charpente et le charbonnage; les principales forêts sont celles de Clairvaux, de Chaource, d'Othe, de Montmorency, d'Orient et de Soulaines; les essences dominantes sont le chêne, le charme, le hêtre, le tremble et le bouleau. Elles renferment beaucoup de sangliers, de chevreuils et quelques cerfs; les lièvres et les lapins y pullulent. Les autres régions du département sont également giboyeuses; la Voire produit des truites et de belles écrevisses.

L'industrie manufacturière du département de l'Aube a pour objet principal la fabrication des tissus de coton, de la bonneterie et de la ganterie; ces deux dernières fabrications sont surtout concentrées à Troyes, qui répand ses produits jusqu'à l'étranger et centralise la plupart des tricots confectionnés dans le département. En dehors de cette industrie, les distilleries, les tanneries, les tuileries sont encore assez communes et utilisent les éléments que l'exploitation agricole met à leur disposition; la minoterie a aussi beaucoup d'importance, et il s'est fondé, dans ces dernières années, de belles fabriques de draps et de couvertures. Le commerce consiste principalement en vins, en grains, en eau-de-vie de marc, en charcuterie, en bois de chauffage et charbon de bois. Sous le rapport des productions minérales, le département est un des plus pauvres de France. On exploite seulement quelques carrières de pierre de taille à Polisy et à Bourguignons, de grès à paver dans les territoires de la Saulsotte, Nogent, Crancey, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, etc., et des carrières de craie friable à Prunay, Thennelières, Ramerupt et Villeloup; cette craie sert à la fabrication du blanc de Troyes, connu et expédié partout sous le nom de blanc d'Espagne.

Le département de l'Aube est traversé par 5 routes nationales, les routes de Paris à Bâle, de Givet à Orléans, de Nancy à Orléans, de Dijon à Troyes et de Sedan à Nevers; leur parcours est de 378 kilom. Les routes départementales, au nombre de 13, ont un développement de 384 kilom. Il est, en outre, desservi par la ligne de Paris à Belfort, qui passe par Nogent-sur-Seine, Troyes, Bar-sur-Aube et Clairvaux, sur une longueur de 123 kilom. Un embranchement de Troyes à Châtillon-sur-Seine (58 kilom. dans le départ.) a été inauguré en 1862; enfin la ligne d'Orléans à Châlons-sur-Marne traverse le département du N. au S. sur une étendue de 102 kilomètres. Une autre voie de communication consiste dans le canal de la Haute-Seine, destiné à suppléer à la navigation de ce fleuve de Marcilly à Troyes; son parcours est de 43 kilomètres.

Le département de l'Aube possède peu de ruines antiques; en revanche, il est riche en vieilles églises et abbayes, en maisons de la Renaissance, etc., classées au nombre des monuments historiques. Les principaux de ces édifices sont : à Troyes, la cathédrale, les églises de Saint-Urbain, de Sainte-Madeleine, de Saint-Jean, l'hôtel de Mauroy, l'hôtel de Marizy, l'hôtel de Vauluisant, la maison de l'Election; l'église Saint-André, au village de ce nom; l'église de la Nativité, à Bérulles; l'église d'Hervy; Saint-Etienne, à Arcis-sur-Aube; Sainte-Tanche, à Lhuître; Saint-Maclou et Saint-Pierre, à Bar-sur-Aube; Saint-Cloud, à Chappes; les églises de Fouchères, de Mussy-sur-Seine, de Chaource, de Rumilly-les-Vaudes, etc.

* **AUBENAS**, ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. de Privas, sur un coteau qui domine l'Ardèche; pop. aggl., 4,647 hab. — pop. tot., 7,431 hab. « La plus importante ville du Vivarais après Annonay, Aubenas, dit M. Ad. Joanne, dispute à Aps la gloire d'avoir remplacé l'*Alba Augusta* détruite par les Vandales. Les anciennes fortifications que l'on y voit encore (le château vieux) auraient été construites par les habitants de la ville ruinée; mais aucune preuve ne saurait être fournie à l'appui de cette opinion. Aubenas s'appelait anciennement *Albenatès*, nom qui vient, comme *alba*, du radical celtique *alb* (pays élevé). Quoi qu'il en soit, Aubenas eut une certaine importance au moyen âge. Protégée par un second château, d'origine féodale, elle avait des seigneurs particuliers qui, au XIIIe siècle, lui octroyèrent diverses franchises. Ce fut la première ville du Vivarais qui se déclara pour la Réforme. Sa position sur un point élevé, son château fort, ses remparts flanqués de tours en rendaient la possession importante. Assiégée inutilement par les catholiques en 1562, prise par les ligueurs en 1587, elle fut reprise par les protestants en 1593, à la suite d'un hardi coup de main. En 1670, une sédition violente y ayant éclaté à l'instigation d'un paysan nommé Jacques Roure, Aubenas fut dépouillée de tous ses priviléges. C'est aujourd'hui une ville industrielle et très-florissante, qui possède une condition publique des soies, des mégisseries et des papeteries. Aux environs, les eaux de l'Ardèche, divisées en *béalières*, font mouvoir un grand nombre d'usines et surtout de moulins à soie. Aubenas est le marché régulateur du commerce des soies grèges, que l'on y apporte de la Drôme, du Gard, de l'Ardèche, de l'Hérault et même de Naples et de Milan. Cette ville expédie chaque mois pour 1 million et demi de marchandises. »

* **AUBENTON**, bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Vervins, au confluent du Ton avec l'Aabe; pop. aggl., 898 hab. — pop. tot., 1,496 hab. Filature de laine cardée. L'origine de ce bourg paraît ancienne; ses habitants obtinrent une charte de commune en 1238. « La position d'Aubenton sur les frontières de France l'a exposé bien souvent aux malheurs de la guerre, dit M. de Melleville. Au sac de 1340, par le duc de Nassau, il y périt plus de 2,500 personnes; en 1521, Aubenton fut de nouveau ravagé par les impériaux, puis successivement par les ligueurs et par Henri IV, en 1591. En 1648, le vidame d'Amiens livra au pillage ce malheureux bourg, auquel, deux ans plus tard, les Espagnols firent subir les mêmes maux. Enfin il eut encore fort à souffrir dans les deux invasions de 1814 et de 1815. »

AUBÉPIN (François-Henri-Auguste), magistrat français, né au Blanc (Indre) vers 1830. Il étudia le droit, se fit recevoir licencié, puis docteur et quitta bientôt la profession d'avocat pour entrer dans la magistrature. Devenu substitut du procureur impérial au tribunal de première instance de la Seine, il se fit remarquer à la fois par sa vive intelligence et par sa modération, devint avocat général près la cour d'appel de Paris, et, après la mort de M. Benoît-Champy, il fut appelé par M. Thiers à lui succéder comme président du tribunal de la Seine (9 juillet 1872). L'année suivante, M. Aubépin a été nommé officier de la Légion d'honneur. Ce magistrat a collaboré à la *Revue historique de droit français et étranger* et à la *Revue critique de législation*. On lui doit les écrits suivants : *Portalis, avocat au parlement de Provence* (in-8°); *Molitor, sa vie et ses ouvrages* (1855, in-8°); *De l'influence de Dumoulin sur la législation française* (1855-1861, 2 parties, in-8°); *G. Delisle, sa vie et ses ouvrages* (1856, in-8°).

* **AUBER** (Daniel-François-Esprit), célèbre compositeur français. — Il est mort à Paris le 11 mai 1871. Dans ses dernières années, il fit représenter deux opéras-comiques en trois actes, le *Premier jour de bonheur* (1868) et le *Rêve d'amour* (1869), ouvrages remplis de défaillances, dernières lueurs d'un feu qui s'éteignait. Moins indifférent qu'il ne voulait le paraître, il fut profondément affligé de nos désastres de 1870 et, malgré son âge et l'état de sa santé, il voulut rentrer dans Paris assiégé. « Auber, dit M. Ch. Clément, était un véritable Parisien qui franchissait bien rarement les limites du bois de Boulogne. Il avait fait de sa vie deux parts bien distinctes, l'une consacrée au travail, l'autre aux plaisirs de toutes sortes, car il était de toutes les fêtes, de tous les divertissements. On le voyait partout. Il ne manquait ni une première représentation, ni une course de chevaux. Sur le boulevard et dans les salons, il semait les bons mots à pleines mains, et les traits d'esprit dont il était prodigue ont peut-être contribué autant que sa musique à le rendre populaire. C'était un type. Il disait lui-même qu'il n'avait eu que deux malheurs dans sa vie : dans sa jeunesse, la garde nationale; dans sa vieillesse, la commission du Conservatoire, qui était pour lui un véritable cauchemar. » — « Cet Anacréon de la musique, dit Victor Massé, recherchait surtout la société des femmes. En France, la réputation de vert-galant n'a jamais nui à personne. Son esprit est resté proverbial, et pourtant Auber ne soutenait jamais une conversation; il y prenait part sans doute; mais, comme un habile archer derrière une palissade, il attendait le moment voulu pour lancer le trait qui résumait et terminait la conversation. Ses mots étaient, comme ses motifs, vifs et saillants. Il répondait avec bonne grâce aux questions qu'on lui adressait sur sa manière de vivre, comprenant que cette curiosité était un hommage rendu à sa grande notoriété. Nous savions tous ainsi qu'Auber avait deux facultés qui lui donnaient, selon lui, de la santé et du temps : manger fort peu (un seul repas par jour) et ne guère dormir. Il parlait peu de son art, et sa conversation sur ce sujet était toujours intéressante : « La musique » n'est pas dans la musique, me disait-il; elle » est dans une femme demi-voilée qui passe, » dans le tumulte d'une fête, dans un régiment » qui s'éloigne... » L'affirmation exagérée d'Auber doit être prise pour ce qu'elle veut dire; pour ma part, je crois volontiers que c'est l'impression du régiment qui s'éloigne qui lui a dicté la première partie de l'ouverture de *Fra Diavolo*. » Comme compositeur, Auber possédait à un degré éminent l'esprit, la grâce, la verve, l'élégance, le charme et la fécondité. Son style est vif, petillant, mais toujours tempéré; il manquait des audaces, des sentiments grandioses, des inspirations qui caractérisent le génie. Enfin l'émotion et la sensibilité lui faisaient absolument défaut. Selon l'expression de M. de Charnacé, sa musique sourit, mais ne provoque point les larmes. Un monument funéraire lui a été élevé au cimetière du Père-Lachaise, non loin des tombeaux de Rossini et d'Alfred de Musset. Ce monument, dû à l'architecte Lefuel, se compose d'un chapiteau de pierre, surmonté d'une coupole qui supporte le buste en marbre de l'illustre compositeur, œuvre de Perraud. Le corps du chapiteau est surchargé d'attributs symboliques; une lyre entrelacée de feuilles de laurier supporte une couronne funèbre. La liste des ouvrages d'Auber est gravée sur les deux côtés du monument, qui a été inauguré avec une grande solennité le 29 janvier 1877. Des discours ont été prononcés par MM. de Chennevières, Ambroise Thomas, Taylor, Halanzier, Bertauld, etc.

* **AUBER** (Charles), écrivain ecclésiastique. — Il est né à Bordeaux en 1804. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Un martyr* (1839, in-18); *Recherche sur La Roche-sur-Yon* (1840, in-8°); *Table du* Bulletin monumental (1846, in-8°); *Biographie poitevine* (1852, in-8°); *Considérations générales sur l'histoire du symbolisme chrétien* (1857, in-8°); les *Catacombes considérées comme types primitifs des églises chrétiennes* (1862, in-8°); *Symbolisme du* Cantique des cantiques (1862, in-8°); *Histoire de saint Martin, abbé de Vertou* (1870, in-18); *Etude sur les historiens du Poitou* (1871, in-8°); *Histoire et théorie du symbolisme religieux* (1872, 4 vol. in-8°); *Des sculptures symboliques du XIe et XIIe siècle* (1872, in-8°).

* **AUBER** (Théophile-Charles-Emmanuel-Edouard), médecin français, parent du précédent, né à Pont-l'Evêque (Calvados) en 1804. — Il étudia la médecine à Paris, où il passa son doctorat en 1831. Ayant peu de goût pour la pratique de son art, il s'est adonné à des travaux scientifiques et a publié des ouvrages qui l'ont fait avantageusement connaître. Nous citerons de lui : *Coup d'œil sur la médecine envisagée sous le point de vue philosophique* (1835, in-8°); *Traité de philosophie médicale* (1839, in-8°), dans lequel il a exposé les vérités générales de la médecine; *Hygiène des femmes nerveuses* (1841, in-12); *Traité de la science médicale* (1853, in-8°); *Esprit du vitalisme et de l'organisme* (1855, in-8°), livre dans lequel il a exposé avec beaucoup de clarté les doctrines des écoles médicales de Paris et de Montpellier; *De la fièvre puerpérale devant l'Académie impériale* (1858, in-8°); *Institutions d'Hippocrate, exposé philosophique des principes traditionnels de la médecine* (1861, in-8°), etc.

* **AUBERGE** s. f. — **Encycl.** V. AUBERGISTE, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*.

* **AUBERIVE**, bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. de Langres; pop. aggl., 354 hab. — pop. tot., 943 hab.

* **AUBERT (SAINT-)**, gros bourg de France (Nord), cant. et à 7 kilom. de Carnières, arrond. et à 16 kilom. de Cambrai; pop. aggl., 2,553 hab. — pop. tot., 2,559 hab.

* **AUBERT** (Mlle Anaïs), actrice française. — Elle est morte en août 1871. Mlle Anaïs avait pris sa retraite en 1851.

* **AUBERT** (Constance JUNOT D'ABRANTÈS, Mme), femme de lettres. — Elle a collaboré au *Sélam*, au *Salmigondis*, à l'*Opale*, au *Temps*, etc., où elle a publié des causeries, des nouvelles, des bulletins de modes, et elle a fondé et rédigé un recueil manuel intitulé d'abord les *Abeilles parisiennes* (1843), puis les *Abeilles illustrées*. On lui doit, en outre, quelques volumes : le *Dévouement* (1842, in-12), roman; *Manuel d'économie élégante* (1859, in-12); *Encore le luxe des femmes. Les Femmes sages et les femmes folles* (1865, in-16), etc.

* **AUBERT** (Ernest-Jean), peintre, graveur et lithographe. — Depuis quelques années, il a renoncé presque entièrement à la lithographie pour s'adonner à la peinture. Nous citerons, parmi ses tableaux : le *Déjeuner matinal* (1867); *Jeune fille d'Atina* (1868); *Jeune fille et portrait* (1870); le *Fil rompu* (1872); *Réveil* (1873); *A la source* (1875), etc.

* **AUBERT-ROCHE** (Louis), médecin français, né à Vitry-le-François vers 1808, mort à Paris le 22 décembre 1874. — Il étudia la médecine à Paris, où il passa son doctorat en 1833. Poursuivi peu après comme membre de la société des Droits de l'homme, il quitta la France, se rendit en Orient, habita pendant plusieurs années l'Egypte, où il fit une étude approfondie des questions relatives à l'hygiène publique, visita ensuite l'Italie, puis revint à Paris en 1839. L'année suivante, il fit paraître un ouvrage fort remarquable dans lequel il soutint que la peste d'Orient n'était pas contagieuse, et, s'appuyant sur cette thèse, il demanda dans des pétitions aux Chambres que, dans l'intérêt du commerce, on diminuât de beaucoup la durée des quarantaines. Comme il était resté fidèle à ses convictions républicaines, Aubert-Roche concourut à la fondation de la *Réforme*. Après la révolution de 1848, Ledru-Rollin le nomma commissaire général de la République. Impliqué, deux ans plus tard, dans l'affaire de la Solidarité républicaine, il fut condamné à deux ans de prison et, lors des proscriptions qui suivirent l'attentat du 2 décembre, il se vit déporté en même temps que Démosthène Ollivier. Par la suite, il passa en Egypte, où il devint médecin en chef de la compagnie du canal de Suez et revint enfin se fixer à Paris. Outre des articles dans l'*Union médicale*, à la fondation de laquelle il avait concouru, des rapports, des mémoires adressés à l'Académie de médecine, un *Projet d'institution de médecins envoyés en Orient*, un travail intitulé : la *Santé des travailleurs dans l'isthme et le choléra* (1862), etc., on lui doit : *De la peste ou typhus d'Orient, suivi d'un essai sur le haschisch et son emploi dans le traitement de la peste* (1843, in-8°); *De la réforme des quarantaines et des lois sanitaires de la peste* (1844, in-8°); *Essai sur l'acclimatement des Européens dans les pays chauds* (1854, in-8°).

* **AUBERTIE** s. f. — Bot. Syn. de RACOPILE.

AUBERTIN (Gabriel-Henri), journaliste et écrivain, né à Paris en 1809, mort par suicide en 1876. Il s'adonna d'abord à l'enseignement. Devenu professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, à Paris, M. Henri Aubertin collabora à divers journaux, notamment au *Corsaire*, alors feuille légitimiste. Il donna sa démission de professeur après le coup d'Etat du 2 décembre et se retira à Bruxelles après la suppression de ce journal. Il collabora alors à des journaux belges, à l'*Observateur*, à la *Nation*, où il fit insérer des articles envoyés de France par divers écrivains légitimistes, et fut traduit, pour ce fait, en police correctionnelle. De retour en France, M. Aubertin continua à écrire dans des journaux français et étrangers et finit par envoyer des articles de critique au journal bonapartiste la *Patrie*. Dans les derniers temps de sa vie, il donna des signes évidents d'aliénation mentale et se suicida. Outre ses nombreux articles, il a publié quelques écrits : *Grammaire moderne des écrivains français* (Bruxelles, 1862, in-12); la *Première Grammaire* ou les *Huit espèces de mots* (1864, in-12); *Alphabet du soldat* (1875, in-16).

AUBERTIN (Charles), professeur et écrivain français, né à Saint-Dizier (Haute-Marne) en 1825. Il entra à l'Ecole normale supérieure, se fit recevoir agrégé de l'Université et devint professeur de rhétorique. En 1857, M. Aubertin passa son doctorat ès lettres. Depuis lors, il a été nommé successivement professeur à la Faculté des lettres de Dijon, maître de conférences à l'Ecole normale de Paris, recteur de l'académie de Clermont (1873), puis de celle de Poitiers (1874) et enfin membre correspondant de l'Académie des sciences morales (1874). Outre des articles publiés dans la *France* et autres journaux et des éditions classiques d'*Horace*, de *Virgile*, de *Salluste*, de *Phèdre*, de *Boileau*, de *La Fontaine*, etc., on lui doit : *Compositions littéraires françaises et latines* (1854, in-12); *Etude critique sur les rapports supposés entre saint Paul et Sénèque* (1857, in-8°), thèse de doctorat; *De sapientiæ doctoribus qui a Ciceronis morte ad Neronis principatum viguere* (1857, in-8°); *Sénèque et saint Paul* (1869, in-8°), ouvrage fort remarquable dans lequel, reprenant sa thèse de 1857 et développant son sujet, il a démontré que le philosophe et l'apôtre ne s'étaient point connus, et exposé les ressemblances et les différences essentielles de leurs doctrines; l'*Esprit public au XVIIIe siècle* (1872, in-8°), livre couronné par l'Académie française comme le précédent et dans lequel M. Aubertin a montré une méthode précise, un esprit judicieux et pénétrant; les *Origines de la langue et de la poésie françaises* (1875, in-8°); *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge* (1876, in-8°), dans laquelle on trouve, résumées avec élégance et clarté, les recherches des philologues depuis vingt ans.

* **AUBERVILLIERS**, ville de France (Seine), dans la plaine des Vertus, cant., arrond. et à 4 kilom. de Saint-Denis; pop. aggl., 11,694 hab. — pop. tot., 12,195 hab.

* **AUBETERRE**, bourg de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kilom. de Barbezieux, sur une colline qui domine la rive droite de la Dronne; pop. aggl., 650 hab. — pop. tot., 731 hab.

AUBETTE, petite rivière de France (Seine-

Inférieure). Elle se jette dans la Seine, à Rouen, après un cours de 15 kilom. Sur ses rives, on voit de nombreuses teintureries.

***AUBIÈRE**, ville de France (Puy-de-Dôme), cant., arrond. et à 3 kilom. de Clermont; pop. aggl., 3,357 hab. — pop. tot., 3,767 hab.

***AUBIERS** (LES), bourg de France (Deux-Sèvres), cant. et à 13 kilom. de Châtillon-sur-Sèvre, arrond. et à 17 kilom. de Bressuire, sur l'Argent; pop. aggl., 1,156 hab. — pop. tot., 2,463 hab.

***AUBIGNÉ**, bourg de France (Sarthe), cant. et à 9 kilom. de Mayet, arrond. et à 31 kilom. de La Flèche; pop. aggl., 714 hab. — pop. tot., 2,377 hab.

AUBIGNÉ (Constant D'), baron de Surineau, fils de Théodore-Agrippa d'AUBIGNÉ, né vers 1584, mort à la Martinique vers 1645. Après avoir reçu une excellente éducation, il se livra à une vie de désordres, abjura la religion protestante dans laquelle il avait été élevé et se fit catholique pour obtenir des faveurs qui lui permissent de payer les dettes énormes qu'il avait faites au jeu. Plus tard, pour rentrer en grâce avec son père, il fit semblant de vouloir rentrer dans la religion réformée, fit un voyage en Angleterre, parvint à connaître les projets du gouvernement anglais sur La Rochelle, assiégée par les catholiques, et s'empressa de dévoiler à ceux-ci les délibérations de leurs ennemis. Cette nouvelle trahison fut si sensible au vieil Agrippa qu'il déclara rompre tous liens du sang qui l'attachaient à « ce fripon et misérable fils. » Constant d'Aubigné s'était marié, contre la volonté de son père, avec Anne Mansaud, veuve du baron de Châtel-Aillon, et il n'avait pas eu d'enfants de ce mariage. Dans les derniers mois de l'année 1627, il contracta un second mariage avec Jeanne de Cardillac, fille de Pierre de Cardillac, sieur de La Lane, qui tenait le château Trompette pour le duc d'Epernon. Voltaire raconte qu'il était détenu prisonnier dans ce château, qu'il fut sauvé par la fille du gouverneur et qu'ensuite il épousa celle-ci par reconnaissance; mais il est probable que cette aventure romanesque n'a aucun fondement. Il fut réellement enfermé au château Trompette, mais plus tard, après avoir été détenu, par ordre de la cour, à Niort, où sa femme vint le rejoindre et accoucha d'une fille qui devait, plus tard, être presque reine de France sous le nom de Mme de Maintenon. D'Aubigné sortit de prison en 1639 et partit avec sa femme pour la Martinique, où, après avoir perdu tout ce qu'il avait au jeu, il mourut dans la misère. Sa femme, revenue à Paris, fut obligée de vivre du travail de ses mains et de confier la fille qui lui restait à Mme de Villette.

***AUBIGNY**, village de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Saint-Pol, sur une des sources de la Scarpe; pop. aggl., 546 hab. — pop. tot., 593 hab.

***AUBIGNY-SUR-NÈRE**, ville de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kilom. de Sancerre; pop. aggl., 2,532 hab. — pop. tot., 2,543 hab.

***AUBIN**, ville de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. de Villefranche; pop. aggl., 2,791 hab. — pop. tot., 8,832 hab.

Cette ville, qui existait déjà au IXe siècle, doit son importance toujours croissante à ses mines de houille.

« Aubin, disent les auteurs de la *Notice historique et descriptive du chemin de fer de Montauban à Rodez*, donne son nom à un bassin houiller qui est l'un des plus importants de France par sa position et par les richesses minérales qu'il renferme ou qui l'environnent. Les premières consistent en houille et en minerais de fer carbonaté lithoïde. Les couches de houille sont nombreuses; leur puissance sur les points reconnus est de 2, 4, 7, 10, 15, 25, 30 et 50 mètres. Le combustible y appartient à la qualité des houilles grasses à longue flamme donnant généralement plus de 60 pour 100 de coke toujours un peu boursouflé.

» On procède de deux manières à l'extraction des houilles. Le premier mode d'exploitation consiste à enlever la terre qui recouvre le charbon; la houille se trouve ainsi mise à découvert sur une grande étendue et préparée pour l'abatage. On voit parfois des chantiers qui, du point de chargement des wagons jusqu'au point culminant où les mineurs abattent la houille par blocs énormes, présentent une hauteur verticale de 40 mètres, entièrement en charbon massif et compacte, et cela au sommet de la montagne. Des chemins de fer, avec plans inclinés, conduisent les charbons de ces chantiers dans les usines au fond des vallées.

» Le second mode d'exploitation consiste à pousser des galeries dans le sein des montagnes à différents étages, depuis le niveau des vallées jusqu'au sommet des hauteurs; la houille présente en général une telle consistance qu'il existe bon nombre de galeries hautes de 6 à 7 mètres, larges de 4 à 5 mètres, creusées en plein charbon, sans une seule pièce de bois pour soutènement : ce sont en quelque sorte des carrières de houille. On a foré en certains endroits des puits dont la profondeur varie de 15 à 90 mètres et où l'extraction se fait au moyen de machines à vapeur de 12 à 45 chevaux. »

Dans le bassin d'Aubin, on trouve encore des mines de fer, des carrières de calcaire, des gisements d'argile réfractaire, des mines de soufre et d'alun.

***AUBIN-D'AUBIGNÉ (SAINT-)**, village de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. de Rennes; pop. aggl., 425 hab. — pop. tot., 1,749 hab.

***AUBIN-DES-CHÂTEAUX (SAINT-)**, village de France (Loire-Inférieure), cant., arrond. et à 8 kilom. de Châteaubriant, sur la rive droite de la Chèze; pop. aggl., 226 hab. — pop. tot., 2,204 hab.

***AUBIN-DU-CORMIER (SAINT-)**, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. de Fougères, près de la forêt qui porte son nom; pop. aggl., 1,185 hab. — pop. tot., 2,104 hab.

***AUBIN-JOUXTE-BOULLENC**, ville de France (Seine-Inférieure), cant. et à 1 kilom. d'Elbeuf, arrond. et à 21 kilom. de Rouen, sur la Seine; pop. aggl., 2,350 hab. — pop. tot., 2,566 hab.

AUBINEAU (Léon), journaliste et littérateur, né à Paris en 1815. Il suivit les cours de l'Ecole des chartes, puis se tourna vers le journalisme. Etant entré à la rédaction de l'*Univers religieux*, il devint un des lieutenants de M. Veuillot, et, depuis lors, il n'a cessé de faire partie de la presse cléricale, y défendant les idées de son chef de file et attaquant avec ardeur toutes les idées modernes. Lors de la suppression de l'*Univers* en 1861, il entra à la rédaction du *Monde*, fondé pour le remplacer; puis, lorsque M. Veuillot put faire reparaître son journal (1867), il revint à l'*Univers*, où il écrit encore. Il collabore naturellement à la *Revue littéraire*, appendice de l'*Univers*, fondée en septembre 1876. Parmi les écrits qu'il a publiés en volumes, nous citerons : les *Jésuites au bagne* (1850, in-18); *Critique générale et réfutations* (1851, in-18), contre certaines vues historiques d'Augustin Thierry; les *Serviteurs de Dieu* (1860, 2 vol. in-12); *Histoire des petites sœurs des pauvres* (1852, in-18); *Vie de la révérende mère Emilie* (1855, in-12); *Notices littéraires sur le XVIIe siècle* (1859, in-8°); *Notice sur M. Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires* (1860, in-18); la *Vie du bienheureux Benoit-Joseph Labre* (1873, in-18); *Paray-le-Monial et son monastère de la Visitation* (1873, in-8°), etc.

AUBRÉE (René), général français, né à Rennes en 1763, mort en 1808. Il servit dans les armées du Nord et fut nommé général après la bataille de Bergen, le 19 septembre 1790. Au combat de Castel-Nuovo, il chassa à la baïonnette deux bataillons russes et une troupe de Monténégrins. Il alla ensuite prendre part à la guerre d'Espagne et fut tué au siége de Saragosse. On lit son nom sur les tables de bronze du palais de Versailles.

AUBRELIQUE (Louis), homme politique français, né à Compiègne en 1814. Il entra dans l'administration de l'enregistrement et des domaines, où il occupait un emploi supérieur lorsqu'il donna sa démission en 1862. En 1860, il devint membre du conseil d'arrondissement de sa ville natale et fut président de ce conseil. Nommé maire de Compiègne après le 4 septembre 1870, il dirigea avec un grand tact l'administration de cette ville pendant l'invasion allemande et rendit d'importants services à ses concitoyens. Nommé membre du conseil général de l'Oise, président de la Société historique de Compiègne, administrateur de la Caisse d'épargne, vice-président de la commission administrative des hôpitaux civils, etc., M. Aubrelique fut un des candidats que les républicains de l'Oise appuyèrent lors de l'élection des sénateurs, le 30 janvier 1876. « Faisant abstraction de toute préférence extérieure, disait-il dans sa profession de foi, j'ai accepté depuis longtemps les institutions qui nous régissent et que viennent de consacrer, sous la forme républicaine, les lois constitutionnelles que nous allons être appelés à pratiquer pour la première fois. Quant à la clause de révision, ce droit inscrit dans la constitution est à mes yeux un moyen pour améliorer les institutions, les consolider, et non une arme pour les détruire. » Elu sénateur, le second sur trois, il est allé siéger dans le groupe des républicains modérés, dits constitutionnels.

AUBRY (Claude-Charles, baron), général français, né à Bourg-en-Bresse en 1773, mort à Leipzig en 1813. Après avoir été élevé à l'école d'artillerie de Châlons, il servit dans les armées du Nord et de la Moselle; mais il donna sa démission en 1797. Deux ans après, il reprit du service comme capitaine d'artillerie de la marine et fut envoyé à Saint-Domingue. A son retour en France, il fut nommé général de brigade, puis général de division, et reçut le titre de baron. Il fut blessé mortellement à la bataille de Leipzig. Son nom est inscrit sur les tables de bronze du musée de Versailles.

AUBRY (Charles-Marie-Barbe-Antoine), jurisconsulte et magistrat français, né à Saverne (Bas-Rhin) en 1803. Il étudia le droit à Strasbourg, où il se fit recevoir licencié, puis docteur (1824). Quelques années plus tard, il fut nommé professeur de code civil à la Faculté de droit de cette ville, dont il devint doyen. Au mois de mars 1872, M. Aubry a été nommé conseiller à la cour de cassation. Il est officier de la Légion d'honneur. M. Aubry a traduit de l'allemand et annoté avec M. Rau le *Cours de droit français* de Zachariæ (1843-1846, 5 vol. in-8°), plusieurs fois réédité.

AUBRY (Maurice), homme politique et banquier français, né à Mirecourt (Vosges) en 1820. Il étudia le droit, se fit inscrire comme avocat dans sa ville natale en 1845, puis s'occupa particulièrement de questions de banque et de finance. Après la révolution de 1848, il organisa à Epinal un comptoir national dont il prit la direction. Elu en 1849 représentant à l'Assemblée législative dans les Vosges, il alla siéger dans les rangs de la majorité monarchique, avec laquelle il vota constamment, fut arrêté après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et recouvra la liberté après quelques jours de détention. L'année suivante, il fonda à Paris une importante maison de banque. Après s'être tenu longtemps à l'écart de la politique, il posa en 1863 sa candidature au Corps législatif dans la 2e circonscription des Vosges, contre le candidat officiel, et obtint une imposante minorité. Il resta pendant le siége à Paris, où, le 5 novembre 1870, les électeurs le nommèrent adjoint au maire du VIIIe arrondissement. Aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il fut élu député dans le département des Vosges. M. Aubry alla siéger à l'extrême droite dans le groupe des légitimistes cléricaux. Il s'abstint sur la question des préliminaires de paix, vota pour la loi municipale, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, la pétition des évêques, les prières publiques, la proposition Feray, la suppression des gardes nationales, contre l'abrogation des traités de commerce et le retour de l'Assemblée à Paris. Avec ses amis politiques, il fit une vive opposition à M. Thiers lorsqu'il vit qu'il avait l'intention de fonder la République, contribua à sa chute, puis se mêla aux intrigues fusionnistes ayant pour objet d'imposer à la France la monarchie de droit divin. Cette combinaison ayant échoué, M. Aubry vota pour le septennat, donna son acquiescement à toutes les mesures de réaction prises par le gouvernement de combat, se rangea du côté du duc de Broglie le 16 mai 1874, vota le 8 juillet 1874, avec soixante-seize autres légitimistes, contre l'ordre du jour septennaliste de M. Paris, appuya la proposition faite par M. La Rochefoucauld-Bisaccia de rétablir la monarchie avec le comte de Chambord, repoussa les amendements Périer et Maleville, vota contre la constitution du 25 février 1875, pour la loi cléricale sur l'enseignement supérieur, etc. M. Aubry, comprenant qu'il n'avait aucune chance d'être renommé, ne posa pas sa candidature dans les Vosges aux élections législatives du 20 février 1876, et depuis lors il est rentré dans la vie privée. On lui doit : *Théorie et pratique* ou *Union de l'économie politique avec la morale* (1851, in-12); les *Banques d'émission et d'escompte* (1864, in-8°).

***AUBRYET** (Xavier), littérateur français. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on doit à cet écrivain dilettante, qui professe l'horreur des banalités et dont le style tombe fréquemment dans l'affectation et la préciosité, les œuvres suivantes : les *Patriciennes de l'amour* (1870, in-18); *Hommage à Racine* (1872, in-8°); la *Vengeance de Mme Maubrel* (1872, in-12); *Madame et Mademoiselle* (1872, in-12); le *Docteur Molière* (1873, in-18), comédie en un acte et en vers, jouée à l'Odéon; les *Représailles du sang commun* (1873, in-18); *Madame veuve Lutèce* (1874, in-18); *Robinsonne et Vendredine* (1874, in-18); *Philosophie mondaine* (1875, in-18). Ce dernier ouvrage, un de ses meilleurs, contient des études très-fines et d'heureuses trouvailles de mots.

***AUBUSSON**, ville de France (Creuse), ch.-l. d'arrond., à 43 kilom. de Guéret, au confluent de la Creuse et de deux ruisseaux; pop. aggl., 5,890 hab. — pop. tot., 6,427 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 101 comm., 100,493 hab. Ruines d'un château démantelé par ordre de Richelieu.

« Les manufactures de tapisseries, au nombre de quatorze ou quinze, occupent plus de 2,000 ouvriers, dit M. Ad. Joanne, et sont la principale source du commerce d'Aubusson. Elles fabriquent principalement des tapis ras et veloutés et se distinguent surtout par le bon goût et la nouveauté des dessins. Il se fabrique aussi à Aubusson des draps communs, et cette ville, qui sert d'entrepôt à Limoges et à Clermont, fait un commerce de sel assez important. »

— *Histoire*. « Aubusson, ajoute le même auteur, station romaine sans importance, devint, dès le IXe siècle, le chef-lieu d'une vicomté qui relevait des comtes de La Marche et qui leur fut vendue en 1260. De la famille des vicomtes descendait le célèbre Pierre d'Aubusson, grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'héroïque défenseur de Rhodes contre les Turcs en 1479. La ville, érigée en commune vers la fin du XIIIe siècle, fut prise par les Anglais en 1350. Pendant les guerres religieuses du XVIe siècle, il y eut quelques troubles à Aubusson; en 1685, la révocation de l'édit de Nantes nuisit à l'industrie des tapisseries, établie dans cette ville depuis plusieurs siècles (depuis le VIIIe ou le IXe, suivant quelques auteurs), et à laquelle les règlements de Colbert, en 1665, avaient donné de sérieux éléments de prospérité. »

AUCAPITAINE (le baron Henri), écrivain français, né à La Rochelle en 1833, mort en 1867. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il devint sous-lieutenant au 36e régiment de ligne et fut envoyé en Algérie, où on le nomma adjoint aux affaires arabes. Cet officier distingué collabora aux *Annales des voyages*, au *Journal asiatique*, à la *Revue et magasin de zoologie*, à la *Revue africaine*, aux *Mémoires de la Société de géographie de Genève*, etc. Il a publié un certain nombre d'écrits intéressants : les *Confins militaires de la grande Kabylie sous la domination turque* (1857, in-18); le *Pays et la société kabyle* (1858, in-8°); les *Yem-Yem, tribu anthropophage de l'Afrique centrale* (1858, in-8°); *Etude sur l'origine des tribus berbères de la haute Kabylie* (1859, in-8°); *Etudes récentes sur les dialectes berbers de l'Algérie* (1859, in-8°); *Notice sur la tribu des Aïb-Frooncen* (1861, in-8°); la *Zaouïa de Chellata* (1861, in-8°); *Etude sur les Druses* (1862, in-8°); *Etude sur la caravane de La Mecque et le commerce extérieur de l'Afrique* (1862, in-8°); *Mollusques terrestres d'eau douce observés dans la haute Kabylie* (1862, in-8°); les *Kabyles et la colonisation de l'Algérie* (1863, in-18); *Ethnographie. Nouvelles observations sur l'origine des Berbers Tamou, à propos des lettres sur le Sahara du professeur E. Desor* (1867, in-8°); les *Beni-Mezab. Sahara algérien* (1868, in-8°).

***AUCH**, ville de France, ch.-l. du département du Gers, bâtie sur les pentes roides d'une colline au pied de laquelle coule le Gers; pop. aggl., 9,414 hab. — pop. tot., 13,087 hab. L'arrond. comprend 6 cant., 85 comm., 58,194 hab. Irrégulière, mal bâtie, aux rues tortueuses, Auch est divisée en deux parties qui communiquent entre elles par des escaliers.

— *Histoire*. « Auch, dit M. Ad. Joanne, eut pour premier nom *Elliberri* (en basque, ville neuve) et fut la capitale d'une peuplade ibérienne, les *Ausci* (Euskes, Euskariens), soumise par Crassus, lieutenant de César. Située avant la conquête sur la hauteur qu'elle occupe aujourd'hui, elle s'étendit, splendidement décorée par les Césars, sur la rive droite du Gers, où ont été trouvées les ruines de beaux monuments en pierre, en brique et en marbre, des médailles, des monnaies et de superbes mosaïques. De magnifiques villas l'entouraient de tous côtés. Elle n'était pas néanmoins la métropole du pays; ce privilége appartenait à *Elusa*, aujourd'hui Eauze.

» Au commencement du IVe siècle, l'évêque saint Taurin vint bâtir une chapelle à Auch, qui devint ainsi ville épiscopale. En 732, les Sarrasins détruisirent la ville gallo-romaine de la rive droite, et dès lors les habitations se groupèrent sur la colline. En 879, les évêques d'Auch reçurent de Jean VIII la qualité d'archevêques. Les querelles des moines et du métropolitain remplissent toute l'histoire d'Auch jusqu'au XVIe siècle. « C'est » à qui s'emparera de force ou de ruse des » priviléges religieux rapportant finance. » En 1119, les moines incendièrent la cathédrale.

» Entourée de murs dès le milieu du XIIe siècle, prise et pillée en 1246, puis en 1473, à la suite du sac de Lectoure, et enfin pendant les guerres de religion, Auch fut pourtant une des villes du Midi les moins maltraitées par les guerres féodales et civiles.

» En 1751, M. d'Etigny devint intendant général du pays d'Auch, et, pendant les quatorze années de son administration, ne cessa de s'occuper de la prospérité de cette contrée; mais l'archevêque d'Auch, jaloux de la popularité de l'intendant, finit par obtenir sa disgrâce. En 1851, lors du coup d'Etat, les campagnes se soulevèrent; mais elles ne purent emporter Auch, défendue par une nombreuse garnison. »

AUCHEL, bourg de France (Pas-de-Calais), cant. et à 12 kilom. de Norrent-Fontes, arrond. et à 16 kilom. de Béthune; pop. aggl., 1,223 hab. — pop. tot., 2,832 hab.

AUCHY-EN-BRAY, village de France (Oise), cant. de Songeons, arrond. de Beauvais; 150 hab. Près de ce village eut lieu, en 1077, une bataille entre Guillaume le Conquérant et son fils Robert Courte-Heuse.

AUCOC (Jean-Léon), jurisconsulte et administrateur, né à Paris en 1828. En 1848, il fut admis à l'Ecole d'administration, puis il se fit recevoir licencié en droit et entra en 1851, comme employé, au ministère de l'intérieur. Nommé auditeur au conseil d'Etat en 1852, il devint maître des requêtes en 1860, fut chargé en 1865 de professer le droit administratif à l'Ecole des ponts et chaussées et fut appelé en 1869 au poste de conseiller d'Etat en service ordinaire. Il fut en outre désigné pour remplir les fonctions de commissaire du gouvernement près le Corps législatif. Sa grande compétence dans les matières administratives et ses idées libérales lui valurent, après la révolution de septembre 1870, d'être nommé membre de la commission provisoire chargée de remplacer l'ancien conseil d'Etat de l'Empire, et il y

remplit les fonctions de président de la section des travaux publics et des finances. Au mois de mars 1872, M. Aucoc devint membre d'une commission instituée pour étudier la question relative à la réorganisation de l'enseignement des Facultés. Lors de la nomination du conseil d'Etat par l'Assemblée nationale, il fut élu conseiller, au premier tour de scrutin, par 569 voix. Au mois de juillet suivant, il fut nommé président de la section des travaux publics, et, le 3 août 1875, il reçut la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Outre des articles insérés dans le *Journal des économistes*, la *Revue critique de législation*, l'*Ecole des communes*, etc., on lui doit des ouvrages très-estimés, notamment : *Des obligations respectives des fabriques et des communes relativement aux dépenses du culte* (1858, in-8°); *Des sections de communes. Des droits, des charges, des ressources propres des sections, etc.* (1858, in-12); *Voirie urbaine. Des alignements individuels donnés par les maires en l'absence de plans généraux* (1862, in-8°); les *Sections de commune et la loi du 28 juillet 1860* (1863, in-8°); *Introduction à l'étude du droit administratif* (1865, in-8°); *Caractère des actes administratifs* (1869, in-8°); *Conférences sur l'administration* (1869-1870, 2 vol. in-8°); *Des règlements d'administration publique* (1872, in-8°); *Observations sur la codification des lois* (1874, in-8°); *Du régime des travaux publics en Angleterre* (1875, in-8°); *Des moyens employés pour constituer le réseau des chemins de fer français* (1875, in-8°); le *Conseil d'Etat avant et depuis 1789* (1876, in-8°), etc.

***AUCUN**, village de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. d'Argelès-de-Bigorre, sur une hauteur qui domine le gave d'Azun; pop. aggl., 388 hab. — pop. tot., 516 hab.

***AUDE** (DÉPARTEMENT DE L'), division administrative de la France, dans la région méridionale, formée d'une partie du Languedoc. Il tire son nom de la rivière de l'Aude, qui traverse trois de ses arrondissements. Ses limites sont : au N., les départements du Tarn et de l'Hérault; au N.-O., celui de la Haute-Garonne; à l'O., celui de l'Ariége; au S., le département des Pyrénées-Orientales, et à l'E., la Méditerranée. Sa plus grande longueur est d'un peu plus de 120 kilom., et sa plus grande largeur de 81 kilom. environ. Superficie, 631,324 hectares, dont 275,532 en terres labourables; 13,810 en prairies naturelles; 63,528 en vignes; 2,386 en autres cultures arborescentes; 175,456 en landes, bruyères et pâturages; 100,620 en forêts, bois, cours d'eau, chemins et terres incultes.

Le département de l'Aude est divisé en quatre arrondissements, comprenant 31 cant. et 436 comm. Ch.-l. de préfecture, Carcassonne; ch.-l. de sous-préfecture, Castelnaudary, Limoux et Narbonne; population totale, 285,927 hab. La loi constitutionnelle lui accorde 2 sénateurs, et il est représenté à la Chambre par 6 députés. Il fait partie de la 16e région militaire (quartier général, Montpellier), de la 9e inspection des ponts et chaussées, de l'arrondissement minéralogique de Toulouse, de la 25e conservation des forêts, dont le ch.-l. est Carcassonne; il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Montpellier et forme le diocèse de Carcassonne, suffragant de l'archevêché de Toulouse.

La surface du département de l'Aude offre l'aspect d'un pays montueux, traversé par une grande vallée longitudinale, de l'O. à l'E., et par plusieurs vallées secondaires, parallèles aux Pyrénées et aux Cévennes. Les deux tiers du département appartiennent au versant N. des Pyrénées et l'autre tiers au versant S. des Cévennes, dont un chaînon, connu sous le nom de montagne Noire, sépare le département de l'Aude de celui du Tarn. Les côtes maritimes offrent une assez longue étendue et enferment une partie du golfe du Lion, de l'étang de Leucate à l'embouchure de l'Aude. Les montagnes offrent trois groupes distincts, appartenant aux Pyrénées, aux monts Corbières, ramification des Pyrénées, et à la montagne Noire. Les points culminants du premier groupe sont : le Bernat-Salvatché (2,408 mèt.), qui sépare le département de l'Aude de celui des Pyrénées-Orientales; les hauteurs qui dominent Axat et Belcaire (1,500 et 2,000 mèt.); ceux du second groupe sont : le pic ou puech de Bugarach (1,222 mèt.); la montagne de Miolobre-de-Bouisse et la cime de Tauch; ceux de la montagne Noire sont : le Pic de Nore (1,164 mèt.); le pic de Montaut (1,040 mèt.); le roc de Peyramoux.

L'Aude, qui prend sa source dans les Pyrénées-Orientales, est le principal cours d'eau du département. Elle y entre au dessous d'Axat, baigne Quillan, Couiza, Alet, Limoux, Carcassonne, Trèbes, Fleurac, Capendu, se divise alors en deux bras, dont l'un conserve le nom d'Aude et va se jeter dans la Méditerranée, près de la citadelle de Vendres; l'autre prend le nom de Robine-de-Narbonne, passe à travers cette ville et va se perdre dans l'étang de Sigean. Le cours de l'Aude est, dans le département, de 205 kilom.; elle reçoit comme principaux affluents, sur sa rive droite, la Guette, la Valette, le Couleurs, la Sals, le Moulin, la Bretonne, le Lazagal, l'Orbieu, qui est le plus considérable de tous et qui reçoit lui-même, dans son cours de 71 kilom., la Libre, la Nielle, l'Auzon, etc.; et sur sa rive gauche, le Rebenti, le Fresquel, grossi de l'Argentouire et d'un grand grand nombre de ruisseaux, l'Orbiel, le Camazou, le Clamoux, l'Argent-Double, l'Ognon, la Cesse, petite rivière assez importante, et le Ricaudier. Le Lers, dont presque tout le cours est dans le département de l'Ariége, sert de limite entre ce département et celui de l'Aude, sur un parcours de 21 kilom.; il reçoit, dans l'Aude, la Vixiége et le Verdouble. La Méditerranée baigne les côtes de ce département sur une étendue de 45 kilom.; un seul port, celui de La Nouvelle, est établi sur cet espace. La mer y a laissé en se retirant un grand nombre de lagunes, qui, dans le pays, portent le nom d'étangs. Les principaux sont : l'étang de Bages ou de Peyriac, ou de Sigean, dont la dénomination change dans les parties qui avoisinent l'une ou l'autre de ces trois communes, le *Rubrensis lacus* de Pline; il n'est que peu salé, à cause des eaux de la Robine qu'il reçoit, et communique avec la mer par le port de La Nouvelle; l'étang de Gruissan, au S. de celui de Bages; il communique avec la mer par le grau de la Franqui; l'étang de Leucate, qui appartient en partie au département des Pyrénées-Orientales; l'étang d'Ouveilhan, au N. de Narbonne, et l'étang de Pudre; ces deux derniers sont de véritables foyers d'infection. L'étendue de toutes ces lagunes est, d'après le cadastre, de 9,767 hectares. Il en existait beaucoup d'autres qui ont été défrichées.

Le climat du département est généralement sain et tempéré. L'été est chaud et orageux, mais l'automne est d'une grande beauté et se prolonge jusqu'à la fin de décembre. En revanche, les mois de janvier, février et mars sont assez rigoureux, et les gelées se prolongent très-avant dans le printemps. La neige est très-abondante sur les montagnes, et il n'est pas rare d'en voir encore en plein été sur le Bernat-Salvatché et la montagne Rase, canton d'Axat; dans l'arrondissement de Narbonne, elle ne tombe qu'à de longs intervalles.

« Longtemps stationnaire, dit M. Fisquet, l'agriculture a pris dans le département de l'Aude une assez grande extension, qu'elle doit surtout à l'abandon de la routine où la retenaient l'ignorance et les préjugés. Le froment, le seigle, le maïs, l'orge, l'avoine et les vesces sont les principales cultures. On y récolte aussi la paumelle, l'épeautre, le petit mil et le blé sarrasin. En général, le blé, le froment et le maïs prospèrent dans les vallées ou les plaines arrosées par les rivières et dans les terres fortes et bien amendées. L'avoine et le seigle viennent partout; les terres légères favorisent la culture de l'orge. Le petit mil, la paumelle et le sarrasin se cultivent dans la montagne. La récolte en céréales dépasse de beaucoup les besoins de la consommation. La culture de la vigne, à l'exception d'une très-petite partie du territoire, a lieu presque partout. Les vins de Carcassonne sont les moins estimés; ceux de Limoux sont goûtés comme vins de table et ceux de Narbonne sont très-recherchés dans le commerce pour l'exportation. Ceux des communes de Névian, de Montredon, de Cruscades, d'Ornaisons sont extrêmement colorés et servent au coupage des vins du Nord. La culture des plantes légumineuses est peu importante. Les arbres à fruit sont cultivés presque partout pour la consommation locale; le châtaignier et le noyer ne viennent que dans les parties montagneuses; l'amandier vient très-bien et est très-productif dans les terres légères; l'olivier, quoique beaucoup moins multiplié qu'autrefois, est cultivé avec avantage sur plusieurs points, notamment dans l'arrondissement de Narbonne. La montagne Noire, le vallon de l'Orbiel, celui de l'Argent-Double, les environs de Carcassonne et de Narbonne abondent en riches prairies, où l'art des irrigations est bien entendu. Les prairies naturelles sont assez multipliées, et la quantité de fourrage que produit le département est plus que suffisante pour la nourriture des bestiaux. Les forêts donnent des bois de charpente, de menuiserie, de marine, de charronnage pour tous les besoins de l'agriculture et du ménage; des cercles et des douves pour les tonneaux; du charbon pour les usines et la consommation journalière. Les Garrigues, la Clape et les Corbières nourrissent une quantité prodigieuse d'abeilles; le miel récolté dans les environs de Narbonne jouit d'une réputation justement méritée.

» Les races d'animaux domestiques du département comprennent : les chevaux, les mulets, qu'on tire en grande partie du Poitou; les ânes, fort nombreux, surtout dans les communes voisines de la mer ou situées dans les montagnes; les bêtes à laine et les bêtes à cornes, tirées principalement des départements du Tarn et de l'Ariége. Parmi les bêtes fauves ou nuisibles, on remarque les loups et les ours des Pyrénées, dans les hivers rigoureux; les renards et les blaireaux, très-communs dans les montagnes des Corbières et de la Clape. Les chamois se montrent sur les pics élevés qui séparent l'Aude de l'Ariége; les écureuils habitent les forêts de Quillan. Le gibier de toutes sortes s'y trouve en abondance; on y rencontre le coq de bruyère, le faisan, la gelinotte, la bécasse, la perdrix rouge, la grive, l'alouette huppée et la grande alouette, la caille, l'ortolan et le canard sauvage, l'oie, le cygne, le pluvier, la bécassine, le vanneau, la macreuse, l'outarde, le lapin, le lièvre. On trouve dans les montagnes un grand nombre d'oiseaux de proie, parmi lesquels se distinguent l'aigle, le jean-le-blanc et le vautour. Des alcyons, des flamants roses, des goëlands fréquentent les étangs marins; les côtes, les rivières et les étangs sont très-poissonneux. La mer et les étangs fournissent plusieurs espèces de coquillages qui alimentent les marchés de l'Aude et de la Haute-Garonne. »

Les principales forêts du département sont : les forêts domaniales de Belcaire et de Boucheville, celles de Labécède-Lauraguais, de Montolieu, de Cahusac, de Bélestat, de Colombes, de Fange, de Roquefort-de-Sault, qui appartiennent à des particuliers, et les bois de La-Bastide-Esparbeirenque, de Piquemoure, du Chapitre, de Roullens, de Paracol, de Belvis, de Rodome, de la Pajolle, de Counozouls, de Valmigère, etc.

L'industrie du département de l'Aude consiste spécialement en manufactures de draps, de bonnets de laine et de tissus; c'est de l'Espagne qu'elle tire la majeure partie de ses laines fines. On trouve aussi un grand nombre de forges, de fabriques d'acier, de limes, de râpes; des tanneries, des minoteries estimées, principalement à Carcassonne, Narbonne et Castelnaudary; des carrières de plâtre, de marbre, d'ardoise, quelques mines de houille. Caunes est renommé pour ses marbres; il en a autrefois fourni de magnifiques, et en grande quantité, pour le palais de Versailles; Puyvert produit des ouvrages au tour, Narbonne et Trèbes ont leurs tuileries et briqueteries, Castelnaudary ses poteries. Les scieries hydrauliques et les ateliers de tonnellerie emploient un grand nombre d'ouvriers.

L'Aude, comme tous les départements pyrénéens, possède de nombreuses stations d'eaux minérales. Les plus fréquentées sont celles de Bains-de-Rennes, près de Couiza, préconisées contre les maladies de la peau, les paralysies et les affections chroniques; d'Alet, conseillées dans les fièvres intermittentes; de Campagne, d'Escouloubre et de Ginoles, employées comme diurétiques et laxatives, efficaces également contre les affections cutanées, les obstructions des viscères abdominaux, les maladies vénériennes, etc.

Ce département est traversé par cinq routes nationales, celles de Paris à Perpignan, de Narbonne à Toulouse, de Perpignan à Bayonne, d'Albi en Espagne et de Carcassonne à Saint-Girons, qui ont un développement de 336 kilom.; celui des routes départementales, au nombre de vingt-cinq, est de 634 kilom. Le département est desservi par la ligne de Bordeaux à Cette, de Ségala à Coursan, par Castelnaudary, Carcassonne et Narbonne, sur une longueur de 120 kilom. Deux sous-embranchements relient, l'un Narbonne à Perpignan (39 kilom.) et l'autre Castelnaudary à Carmaux, par Castres et Albi (11 kilom. dans le département); un autre, entre Carcassonne et Quillan, par Limoux, est en construction. Le département de l'Aude possède, en outre, la plus grande partie du canal du Midi ou canal du Languedoc (121,172 m., sur un cours total de 244,992 m.) et le canal de la Robine, qui fait communiquer le canal du Midi avec le port de La Nouvelle.

***AUDENGE**, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kilom. de Bordeaux, près du bassin d'Arcachon; pop. aggl., 688 hab. — pop. tot. 1,071 hab.

***AUDEUX**, village de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Besançon; 138 hab.

AUDEVAL (Elie-Adolphe-Hippolyte), journaliste et littérateur français, né à Limoges (Haute-Vienne) en 1824. Il a collaboré à divers journaux et revues, notamment à la *Patrie*, au *Correspondant*, à la *Revue contemporaine*, à la *Semaine des familles*, etc. M. Audeval a publié en outre, en volumes : les *Demi-dots* (1862, in-12); la *Dernière; Un mariage grec* (1863, in-12); le *Livre des époux* (1869, in-12); le *Tueur de femmes* (1869, in-12); *Paris et province, deux histoires de notre temps* (1872, in-12); la *Vierge de mai et les deux mères* (1874, in-12), etc. Enfin, il a donné au théâtre quelques pièces, en collaboration avec Amédée de Jallais : *Un mari tombé des nues*, en un acte (1853); *Une nuit sur la scène*, parodie en deux scènes (1852); *Un pistolet qui ne veut pas partir*, en un acte (1853), etc.

AUDIAT (Louis), littérateur français, né à Moulins-sur-Allier en 1833. Il a suivi la carrière de l'enseignement, et il est devenu professeur de rhétorique à Saintes, puis bibliothécaire archiviste de cette ville. M. Audiat a débuté par un recueil de *Poésies* (1854, in-12), suivi de *Poésies nouvelles* (1857, in-8°). Il a publié, en outre : *Péron (de Cérilly), sa vie, ses ouvrages* (1855, in-16); *Réginald Heber, poëte anglais* (1859, in-8°); les *Poëtes propriétaires* (1862, in-12); les *Oubliés. André Mage de Fiefmelin et Bernard Palissy* (1864, 2 vol. in-8°); *Pourquoi l'on fume* (1867, in-8°); la *Réforme et la Fronde en Bourbonnais* (1867, in-8°); la *Fronde en Saintonge* (1867, in-8°); *Bernard Palissy* (1868, in-12); *Une élection au XVe siècle* (1868, in-8°); *Palissy et son biographe* (1869, in-8°); *Entrées épiscopales à Saintes* (1869, in-8°); *Epigraphie santone et aunisienne* (1870, in-8°); les *Etats provinciaux de la Saintonge* (1870, in-8°); *Henri des Salles* (1870, in-8°); *Saint-Pierre de Saintes, cathédrale* (1870, in-8°); la *Terreur en Bourbonnais* (1873, in-8°); les *Pontons de Rochefort en* 1793 (1873, in-8°); *Fénelon à La Tremblade* (1874, in-8°); *Sceaux inédits de la Saintonge et de l'Aunis* (1875, in-8°); *Entrées royales à Saintes* (1875, in-8°); *Un fils d'Estienne Pasquier* (1875, in-8°).

***AUDIBERT** (Louis-François-Hilarion), littérateur. — Il est mort à Paris en 1861.

AUDIFFRENT (Georges), médecin français, né à Saint-Pierre (Martinique) en 1823. Il entra comme élève à l'Ecole polytechnique, puis il étudia la médecine et se fit recevoir docteur. M. Audiffrent se lia avec Auguste Comte, devint un chaud partisan de la doctrine positiviste et fut un des exécuteurs testamentaires de Comte. On lui doit les ouvrages suivants : *Appel aux médecins* (1862, in-8°); *Théorie de la vision, suivie d'une lettre sur l'aphasie* (1866, in-12); *Réponse à M. de Boureuille au sujet de la question des quarantaines* (1866, in-8°); *Des épidémies; leur théorie positive, d'après Auguste Comte* (1866, in-8°); *Du cerveau et de l'innervation, d'après Auguste Comte* (1869, in-8°); *Des maladies du cerveau et de l'innervation* (1874, in-8°), etc.

***AUDIFFRET** (Charles-Louis-Gaston, marquis D'), homme politique et économiste, né à Paris en 1787. — A dix-huit ans, il entra dans l'administration des finances et ne tarda pas à se faire remarquer du ministre Mollien, qui le nomma chef de bureau et le fit appeler, en qualité d'auditeur, au conseil d'Etat. Au retour des Bourbons, M. d'Audiffret fut nommé chef de division (1814). Pendant les Cent-Jours, il refusa son adhésion à l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire, puis il devint successivement maître des requêtes (1817), conseiller d'Etat (1828) et président de la cour des comptes (1829). Bien qu'il eût manifesté un grand attachement à la monarchie des Bourbons, M. d'Audiffret se rallia à Louis-Philippe, qui le nomma membre de la Chambre des pairs (1837) et grand officier de la Légion d'honneur en 1847. A la Chambre haute, il fit partie de la majorité qui vota avec le ministère. La révolution de 1848, en lui faisant perdre son siége à la pairie, l'éloigna pendant quelque temps de la politique active. S'étant rallié à l'auteur du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fut nommé sénateur en 1852. Trois ans plus tard, un décret impérial le nomma membre de l'Académie des sciences morales et politiques. En 1859, il prit sa retraite à la cour des comptes et devint alors président du conseil d'administration de la Société générale du crédit commercial et industriel. Au Sénat, il ne joua qu'un rôle effacé, votant conformément aux volontés du pouvoir et s'occupant particulièrement de questions financières. Depuis la révolution du 4 septembre 1870, le marquis d'Audiffret est rentré dans la vie privée. Politique des plus médiocres, il s'est en revanche acquis, comme économiste, une grande et légitime réputation. Il a introduit d'importantes améliorations dans le système de la comptabilité publique, et il a pris une part considérable, en 1838, à la rédaction du règlement relatif à la comptabilité publique et aux règlements concernant chaque ministère. Tout en remplissant ses fonctions publiques, il a écrit plusieurs ouvrages qui font autorité, et, depuis qu'il est rentré dans la vie privée, il a continué à travailler avec une ardeur juvénile et mis au jour, malgré son grand âge, de nouveaux et importants écrits. Indépendamment d'un grand nombre de brochures sur les questions financières, de rapports, d'instructions, d'arrêtés, etc., on lui doit : *Examen des revenus publics* (1839, in-8°); *Système financier de la France* (1840, 2 vol. in-8°), son ouvrage capital, dont la troisième édition, considérablement augmentée, a paru de 1863 à 1870 (6 vol. in-8°); le *Budget* (1841, in-8°); la *Libération de la propriété* ou *Réforme de l'administration des impôts directs et des hypothèques* (1844, in-8°); la *Crise financière de 1848* (1848, in-8°); *Souvenirs de l'administration de M. de Villèle* (1855, in-8°); *Aperçu du progrès du crédit public et de la fortune nationale de* 1790 *à* 1860 (1861, in-8°); *Analyse du service de trésorerie en France* (1870, in-8°); *Etat de la fortune nationale et du crédit public de* 1789 *à* 1873 (1873, in-8°); *Souvenirs de ma carrière* (1876, in-8°), etc. Un choix de ses écrits a été publié dans la collection des économistes (1844, in-8°).

AUDIFFRET-PASQUIER (Edme-Armand-Gaston, duc D'), homme politique, de la même famille que le précédent, né à Paris en 1823. Fils du comte d'Audiffret, receveur général de 1839 à 1856, il devint le fils adoptif de son grand-oncle, le chancelier Pasquier. Celui-ci obtint, par l'ordonnance royale du 16 décembre 1844, qui le créa duc, que son titre fût reversible sur la tête de son petit-neveu, le comte Gaston d'Audiffret-Pasquier. Le jeune comte, qui avait étudié le droit, devint en 1845 auditeur au conseil d'Etat, où il resta jusqu'à la révolution de 1848. Très-attaché au parti orléaniste, il rentra alors dans la vie privée, se tint à l'écart sous l'Empire et se borna à être membre du